



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/10/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2/11/2007

Mise en réforme de matériels informatiques

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Amaury BREUILLE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Luc DELAGARDE donne pouvoir à Gilles FRAPPIER -
- Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Alain BAUDIN -
- Geneviève RIZZI donne pouvoir à Françoise BILLY -

Excusés :

Conseillers :

M. Joël RENOUX - M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2007

DELIBERATION D20070470

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

Mise en réforme de matériels informatiques

Monsieur Gérard ZABATTA Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

Un certain nombre de matériels informatiques et bureautiques dont l'inventaire figure en annexe (micros, scanners, imprimantes, etc.) sont devenus inutilisables et ont été retirés des services. Ces matériels sont totalement hors d'usage et ne présentent plus aucun caractère de réutilisation hors le recyclage.

Les écrans, notamment, contiennent des éléments toxiques (des terres rares pour le revêtement de l'écran). Ils devront donc être détruits par l'entreprise qui détient les matériels nécessaires à ce type de manipulation. La récupération de l'électronique est gratuite mais la destruction des écrans est onéreuse du fait de la nécessité pour l'entreprise d'amortir le coût des matériels nécessaires.

Ces matériels seront repris par une entreprise de réinsertion de Saint Maixent l'Ecole (79400) – E.I.F.A., où les composants électroniques vont être recyclés.

Le tarif facturé pour la reprise de ces matériels sera le suivant :

- Ecrans, téléviseurs, minitels, etc.	0,44 € TTC le kilo
- Tous autres matériels (imprimantes, faxes, etc.)	0,24 € TTC le kilo
- Transport	Sur la base de 37,50 € TTC par déplacement du véhicule (Saint Maixent/Niort/Saint Maixent)

Cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : 011.0202.611

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser la mise en réforme des matériels désignés en annexe,
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à faire reprendre ces matériels par l'Entreprise Insertion Formation Action située à 79400 – Saint Maixent l'Ecole et à mandater la facture qui sera établie après leur enlèvement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gérard ZABATTA